

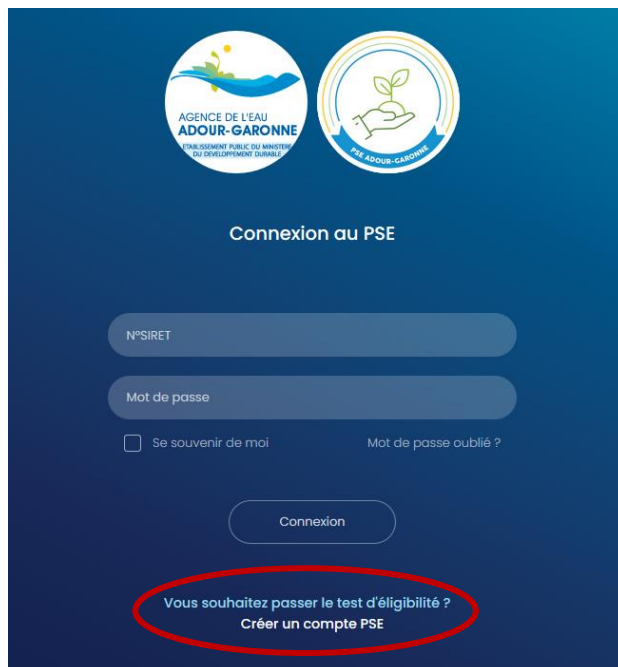
*Guide pour la saisie des données  
du test d'éligibilité  
18/09/2020*



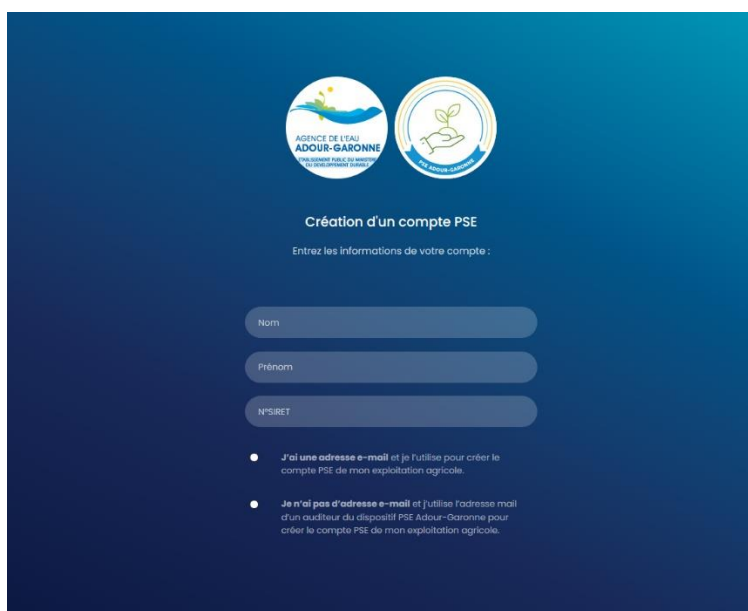
# 1 ACCES AU TEST ET CREATION D'UN COMPTE

Le test est accessible à l'adresse suivante : <https://www.pse-adour-garonne.fr/login>

Sur la page d'accueil, cliquer sur « Créer un compte PSE »



Vous arrivez sur la page représentée ci-dessous où vous devez saisir votre prénom, nom, et n°SIRET.

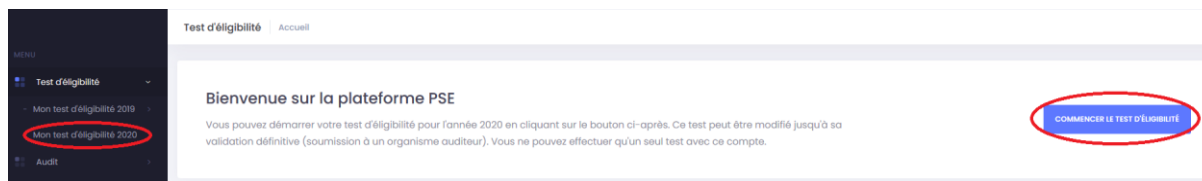


Saisissez votre adresse mail (si vous n'avez pas d'adresse mail, vous pouvez contacter l'animatrice de territoire, ou l'un des auditeurs, pour utiliser leur mail ; dans ce cas, cocher la case « je n'ai pas d'adresse mail »), puis choisissez un mot de passe.

N'oubliez pas de cocher la case « j'accepte les conditions d'utilisation » puis cliquez sur Valider pour créer votre compte. Vous recevrez un e-mail de confirmation pour activer le compte. Si vous ne le recevez pas, vérifiez qu'il ne soit pas allé dans les courriers indésirables / spam de votre boîte e-mail.

## 2 AIDE A LA REALISATION DU TEST D'ELIGIBILITE AU PSE

Une fois connecté à votre compte, cliquez sur « mon test d'éligibilité 2020 » dans le menu déroulant sur la gauche, puis sur « commencer le test d'éligibilité ».



### Renseignez la partie « Identification de l'exploitation »

La surface agricole utile saisie (SAU 2020) doit correspondre à la surface graphique déclarée à la PAC 2020. L'outil vérifiera que le total des surfaces renseignées dans la partie « Cultures » correspond à la SAU saisie ici.

Le nom du territoire PSE est « Gélise ».

Renseignez la partie « chargement animal », en vous basant sur la déclaration PAC 2020.

Renseignez les autres engagements que vous pouvez avoir, et notamment les MAEC, les aides bio, l'ICHN...

### Renseignez la partie « cultures »

Entrez toutes les cultures déclarées à la PAC 2020. Vous pouvez taper le nom de la culture ou le code PAC dans l'onglet déroulant.



Pour chacune des cultures, indiquez ensuite la surface déclarée à la PAC 2020, et si vous êtes inférieur ou supérieur à l'IFT de référence (Indice de Fréquence de Traitement). Vous pouvez vous aider du

tableau disponible dans l'onglet « IFT de référence » pour connaître l'IFT de référence de chaque culture.

#### Cultures

Sélectionnez les types de cultures

**IFT de référence**

x Blé dur d'hiver ou de printemps x Prairie permanente

Cultures principales	Surface (ha)	IFT moyen de la culture = 0	IFT moyen de la culture < IFT régional de référence	IFT moyen de la culture proche de l'IFT régional de référence	IFT moyen de la culture > IFT régional de référence
Blé dur d'hiver ou de printemps	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Dans le cas de prairies, vous devez indiquer si vous fertilisez ou pas. Dans le cas d'une partie fertilisée et l'autre non, ou avec des doses différentes, vous avez la possibilité d'ajouter des lignes (avec le bouton +) pour indiquer les différentes doses utilisées et sur quelle surface.

Prairies et cultures fourragères	Surface totale (ha)	Fertilisation azotée minérale - Surface (ha)	Fertilisation azotée minérale - Nombre moyen d'unités par hectare
Prairie permanente	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

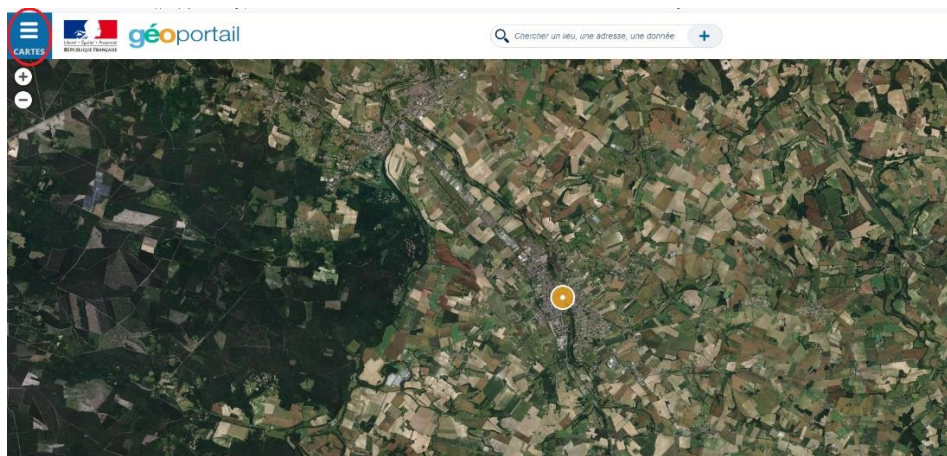
Renseignez la partie « couverts végétaux d'intercultures » pour indiquer si vous implantez des intercultures longues ou des cultures dérobées.

Renseignez la partie « infrastructures agroécologiques » qui correspondent aux longueurs de haies, de lisières forestières (attention, les unités sont des km), au nombre d'étangs et à la surface de prairies humides (en ha) de l'exploitation.

Pour vous aidez à mesurer les différents linéaires ou surface, vous pouvez aller sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/>. Tapez le nom du lieu-dit et de la commune dans laquelle vous vous situez dans l'onglet de recherche puis cliquer sur OK.

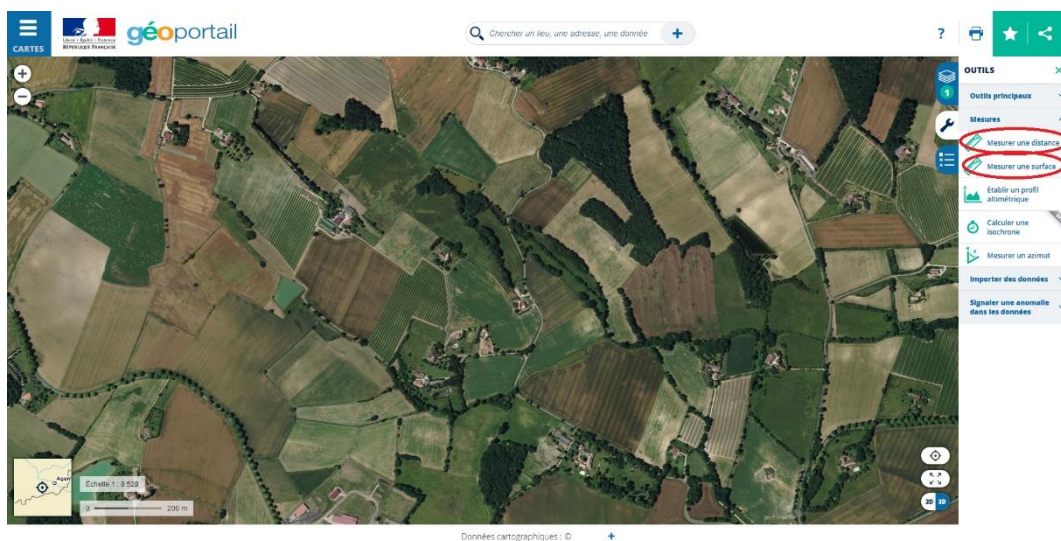
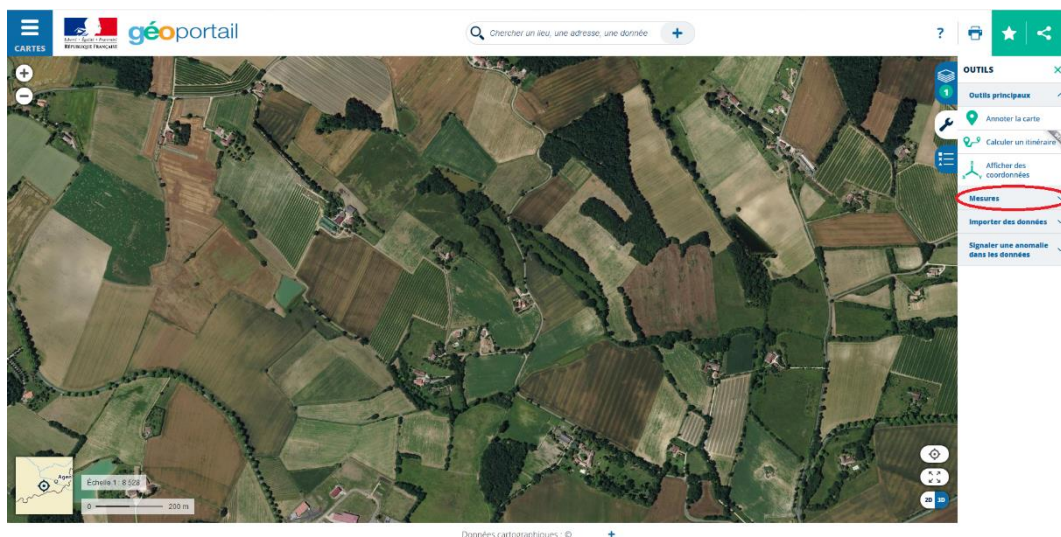
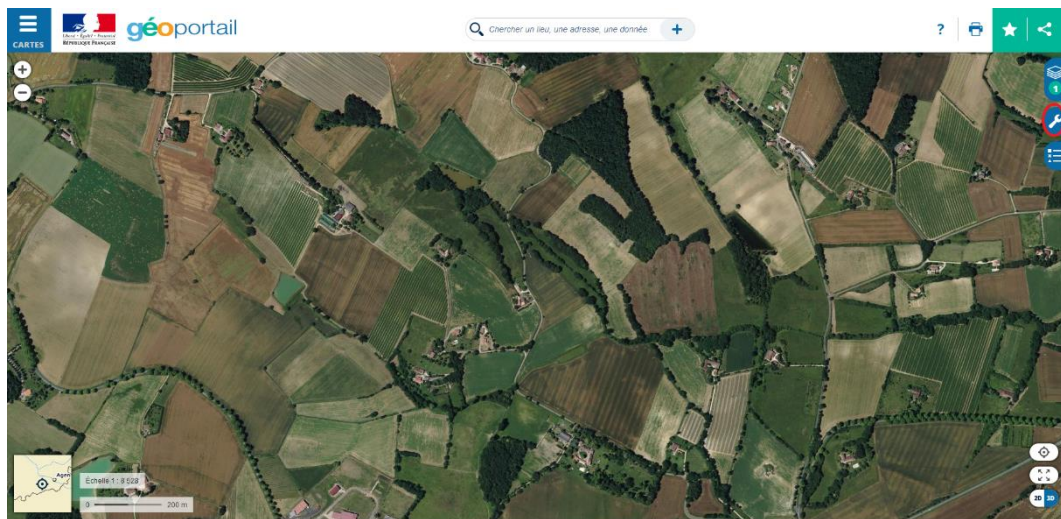


Par défaut, c'est la vue aérienne qui s'ouvre, pour modifier le fond de carte vous pouvez aller sur l'onglet « carte » en haut à gauche. En effet il est plus facile de se repérer sur un fond de carte IGN.





Lorsque vous avez localisé votre exploitation, il est préférable de remettre la vue aérienne. Vous pouvez alors, en sélectionnant les outils de mesures situés sur la droite, mesurer les linéaires de haies, de lisières forestières, ainsi que les surfaces de prairies humides.



Une fois tous les champs remplis, cliquer sur valider le test. Des erreurs peuvent s'afficher, principalement à cause d'erreurs de saisies ou des surfaces qui ne correspondent pas.

Aux vues des données renseignées, la plateforme vous indiquera si vous êtes potentiellement éligible ou pas aux PSE. Vous avez la possibilité de reprendre le test d'éligibilité.

**Reprendre le test d'éligibilité 2020**  
Vous pouvez reprendre votre test d'éligibilité et le modifier tant que celui-ci n'a pas été soumis à un organisme auditeur.

**REPRENDRE MON TEST D'ÉLIGIBILITÉ**

**Aperçu de mon exploitation**

Dénomination sociale  
Signataire(s)  
N° Siret  
Email  
Téléphone  
Adresse

**Mon test d'éligibilité**

Résultat 2020 Voir mon test d'éligibilité 2020 Reprendre **Soumettre**

**Éligible**  
Votre exploitation remplit les critères d'éligibilité préétablis et, au vu des données renseignées, les services environnementaux rendus par votre exploitation sont assez élevés pour pouvoir bénéficier d'un paiement pour service environnemental. Pour vous engager dans la démarche, veuillez faire une demande d'audit d'exploitation à un des organismes auditeurs agréés sur votre territoire.

Statut test d'éligibilité **En cours** Score **23.5** Statut d'éligibilité **Fort probable** Organisme auditeur Date de soumission

**Soumettre le test d'éligibilité à un organisme auditeur**

**Attention :** vous ne pourrez plus modifier votre test après soumission à un organisme auditeur.

Sélectionnez un organisme auditeur sur votre territoire

Choisissez un organisme auditeur

- Choisissez un organisme auditeur
- Cerfrance Gascogne Occitane
- Cerfrance du Lot-et-Garonne
- ADASEA 32
- Chambre d'agriculture du Gers
- Chambre d'agriculture des Landes
- Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne
- NACA

## 3 Personnes ressources

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les personnes ressources :

### Auditeurs :



Jean BUGNICOURT  
05 62 61 77 77



Claire LEMOUZY  
05 62 61 79 50



Valérie CHAUVEAU  
05 53 77 83 08



Magali ROUBIERE  
05 34 66 75 55



Nicolas PUGEAUX  
05 49 75 69 30

### Maître d'ouvrage :



Sarah BRIAND  
Délégation de Toulouse  
05 61 43 26 80

### Appui méthodologique :



Philippe POINTEREAU  
05 67 43 26 80

### Animateurs de territoire :



Marine FONT  
05 53 97 64 25



Sylvain KARIMJOY  
05 81 67 01 81